

RÈGLEMENT COMPLET DU CONCOURS GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT « RÉGIONALES GOURMANDES » DE LA FABRIQUE COOKIES

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La SAS PROMECOP, au capital de 105 271,00 € et immatriculée au RCS De Paris sous les numéro 54004243900047 ayant son siège social 25 rue de Lévis 75017 Paris, ci-après

dénommée Société Organisatrice, organise sur le site internet <http://lafabrique-cookies.fr/>, la page Facebook de La Fabrique Cookies et dans les boutiques qu'elle exploite directement

sous l'enseigne La Fabrique Cookies un jeu sans obligation d'achat intitulé « Régionales Gourmandes » ci-après dénommé « Concours » du 21 Septembre au 2 novembre 2015 inclus.

La participation au Concours emporte l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les Participants.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1. Conditions d'accès au Concours

La participation au Concours est ouverte aux personnes physiques âgées de 18 (dix-huit) ans et plus résidant en France Métropolitaine. Le personnel et collaborateurs (franchisés, partenaires, filiales) de la Société Organisatrice et des sociétés ayant participé à l'élaboration ou au contrôle du Concours ne peuvent y participer.

Le Concours est limité à une seule participation par foyer (même nom, même adresse). La participation au Concours implique, entre autres, la remise par le Participant d'une photo de recette de cookie répondant aux caractéristiques décrites à l'article 2.3 du présent règlement. En outre les Participants autorisent la Société Organisatrice à éditer la recette ou sa composition sur supports écrits et visuels y compris édités en librairie, sans que cela ouvre à une quelconque rémunération.

En participant au Concours, le Participant accepte de céder à la Société Organisatrice durant trois (3) ans, les droits qu'il détient sur son image, sur la recette créée, sur le nom qu'il aura donné à son cookie

Le Participant s'engage, si sa recette est retenue parmi les deux (2) finalistes, à faire campagne pour faire voter les amateurs de cookies en sa faveur et accepte de voir son nom et sa photo publiés à des fins promotionnelles.

Pour participer, il conviendra de :

- s'identifier via le formulaire présent sur le site <http://lafabrique-cookies.fr/> ou sur le

Facebook de La Fabrique Cookies entre le 21 septembre et le 11 octobre 2015 inclus.

- poster ensuite une photo de sa recette de cookie ainsi qu'un descriptif de la recette.

En participant, le Participant certifie que sa recette, ainsi que le nom donné au cookie, sont

bien issus d'une création personnelle, et de ce fait, qu'il en détient les pleins droits.

Les photos doivent être déposées le 11 octobre 2015 à 20 heures (20h00) au plus tard.

Il sera possible de demander au Participant le texte complet de sa recette en vue de sa

publication sur le site ou sur le Facebook de La Fabrique Cookies

2.3. Modalités de réalisation de la recette

Le Participant doit proposer une recette originale de cookie sucré d'inspiration régionale et

contenant au moins un produit ou un ingrédient culinaire réputé provenant d'une région

française.

Pour être acceptée, la recette du Participant devra respecter trois (3) conditions :

- une cuisson douce à 130° maxi, pour le moelleux,

- l'utilisation de beurre « pur beurre » exclusivement,

- l'interdiction d'utiliser des colorants ou arômes artificiels.

2.4. Validité de la participation au Concours

Les documents et informations fournis par le Participant doivent être valides, exhaustifs,

exacts et sincères.

Toute participation qui ne respecterait pas les termes du présent règlement sera considérée

comme nulle et non avenue. Dans ce cadre, le Participant autorise la Société Organisatrice à

procéder, dans le strict respect de l'article 9 du Code civil, à toutes vérifications relatives aux

informations transmises par lui dans le cadre de sa participation au Concours.

ARTICLE 3 : ANNONCE DU CONCOURS

Le Concours est porté à la connaissance du public dans les boutiques de la Fabrique Cookies

via divers supports (affichettes, newsletters). Il sera également relayé sur le site internet

<http://lafabrique-cookies.fr/> ainsi que sur la page Facebook de la Fabrique Cookies et fera

l'objet de relations presse.

ARTICLE 4 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

À la clôture des inscriptions au concours, la Société Organisatrice sélectionnera quatre

recettes de cookies qui seront réalisées par La Fabrique Cookies et testées par un panel de

journalistes gastronomiques.

À l'issue de cette dégustation, deux (2) finalistes seront désignés.

Les critères de sélection des recettes seront :

- l'originalité de la recette,
- sa facilité de réalisation,
- son aspect visuel,
- sa saveur.

Les deux (2) recettes en finale seront réalisées et seront offertes à la dégustation du public

dans les boutiques de La Fabrique Cookies.

Le public sera appelé à voter pour sa recette préférée dans les boutiques de la Fabrique

Cookies jusqu'au 2 novembre 2015 (20h00).

Le public pourra également voter sur le site internet <http://lafabrique-cookies.fr/> et sur la

page Facebook de la Fabrique Cookies pour sa recette préférée jusqu'au 2 novembre 2015

(20h00).

À la fin du concours, la Société Organisatrice procédera au décompte des votes. La recette

ayant suscité le plus de votes sera déclarée « Meilleur Cookie à la française » 2015.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

5.1. Premier prix

Le Participant gagnant verra son cookie commercialisé du 1er au 31 décembre 2015 dans les

boutiques et sur le site internet <http://lafabrique-cookies.fr/>. La Société Organisatrice se

ans, le Participant cédant à titre gratuit pour une durée de trois (3) ans tous droits incorporels liés à la commercialisation de sa recette. En outre le Participant s'engage pendant cette période à laisser l'exclusivité de la commercialisation de sa recette à la Société Organisatrice.

Le Participant gagnant recevra également 10 % des revenus générés par la vente de sa recette dans les boutiques et sur le site internet <http://lafabrique-cookies.fr/> et ce, du 1er au 31 décembre 2015.

Cette somme sera réglée par chèque par la Société Organisatrice au Gagnant et envoyée par courrier avant le 31 janvier 2016.

5.2. Second prix

Le Participant arrivant en seconde position au classement se verra remettre un tablier de cuisine siglé « La Fabrique Cookies » ainsi qu'une boîte de 40 mini-cookies.

Ce lot ne peut pas faire l'objet d'un échange en contre-valeur en euros.

5.3. Primes

Tous les Participants au concours recevront un bon d'achat de dix (10) euros à valoir sur le site <http://lafabrique-cookies.fr/> ou dans les boutiques de La Fabrique Cookies.

Ce lot ne peut pas faire l'objet d'un échange en contre-valeur en euros.

5.4 Les dotations ne sont pas cessibles

ARTICLE 6 : CARACTÉRISTIQUES DES PHOTOGRAPHIES

Les photographies de cookies remises par les Participants dans le cadre du dépôt de leur recette devront répondre au format JPEG, avec un poids de 3 Mo maximum et 1 280 pixels de largeur minimum, et devront représenter le cookie en gros plan, à l'exclusion de tout personnage ou décor.

Aucune autre marque ne doit figurer sur la photo. Les photos doivent être nettes et ne doivent pas être prises à contre-jour. Des photos de mauvaise qualité pourront être

ARTICLE 7 : CESSION DE DROITS / AUTORISATION

L'objet du Concours étant de proposer une recette originale de cookie à la française qui sera commercialisée par La Fabrique Cookies, le Participant autorise, en participant au Concours, à cette fin exclusive, la Société Organisatrice ou tout tiers mandaté par elle, à le nommer, à le reproduire et/ou à le représenter, sur la base des photographies et de la vidéo prises lors de la phase finale, et ce, sur tout type de support de communication.

Cette autorisation est valable, sur tout support de communication (Internet, PLV, Presse, etc.) pour le monde entier et pour une durée de trois (3) ans.

Le Participant, aux mêmes fins et dans les mêmes conditions, cède à la Société Organisatrice, les droits d'exploitation, à savoir les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation et/ou de modification, afférents au nom de son cookie et à la recette fournis dans le cadre de sa participation au Concours.

Le Participant autorise la Société Organisatrice ou tout tiers mandaté par elle, à utiliser et reproduire toutes les informations par lui fournies dans le cadre de sa participation au Concours à savoir : son prénom, son âge.

Le Participant garantit à la Société Organisatrice l'exercice paisible des droits de propriété et d'exploitation cédés, ainsi que des autorisations consenties, aux termes du présent règlement. Les photographies et films audiovisuels réalisés pendant le concours et lors de la finale pourront être exploités et utilisés directement par La Fabrique Cookies sous toute forme ou tous supports connus dans le monde entier sans aucune limitation, pour une durée de trois (3) ans, intégralement ou par extraits.

ARTICLE 8 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le règlement du Concours peut être consulté, pendant toute la durée du Concours, sur le site Internet <http://lafabrique-cookies.fr/> et sur la page Facebook de la Fabrique Cookies.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de

force majeure, elle était amenée à suspendre, proroger, reporter, modifier ou annuler le

Concours ou encore, à remplacer le lot gagné par un lot de valeur et de nature équivalentes.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable :

- de la défaillance de tout matériel de réception ou de tout dysfonctionnement du réseau

"Internet" empêchant le bon déroulement du Concours,

- d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur le site,

- des interruptions, des délais de transmission des données,

- des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique, des

serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements

informatiques, des logiciels des Participants,

- de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute

donnée,

- des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de

tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant,

- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché

ou limité la possibilité de participer au Concours ou ayant endommagé le système d'un

Participant.

Il appartient au Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger

ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et

téléphonique contre toute atteinte. Sa connexion au site et sa participation au Concours se

fait sous son entière responsabilité.

ARTICLE 10 : DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi relative

à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère

personnel du 6 août 2004, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de

retrait des informations les concernant en écrivant à l'adresse suivante :

Ces données personnelles sont utilisées par la Société Organisatrice pour les besoins du Concours et, sous réserve d'obtenir le consentement exprès et préalable, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par la Société Organisatrice pour informer ses clients de ses offres et services.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE / CONTESTATION

Le Concours et le présent règlement sont soumis au droit français.

Toute contestation ou réclamation relative au Concours devra être adressée à la Société

Organisatrice à l'adresse suivante : La Fabrique Cookies, 25 rue de Levis 75017 Paris

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société

Organisatrice dont les décisions sont sans appel.